



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Paris, le 17 septembre 2015

Appel du CNLE : l'accueil des réfugiés et des migrants, une exigence morale et humaine

Personne ne quitte sa maison, sa terre, ses racines de gaité de cœur.

Aujourd'hui, les guerres, le terrorisme, les persécutions, la chasse aux minorités poussent des millions d'êtres humains à émigrer et des centaines de milliers de personnes souhaitent rejoindre l'Europe en quête de protection et de conditions de vie dignes. Ces hommes, ces femmes, ces enfants sont des êtres humains qui ont besoin de notre solidarité et de notre protection. Ils sont près de deux millions au Liban, un million en Jordanie et autant en Turquie. Ils sont des centaines de milliers arrivés en Allemagne, en Italie et en Grèce au cours des deux dernières années.

Considéré de tout temps comme patrie des droits de l'Homme, notre pays reste parmi les grandes nations d'accueil des demandeurs d'asile. En effet, il y a quelques années, la France était encore, après les États-Unis, le deuxième pays le plus sollicité par les demandeurs d'asile.

Nos consciences sont interpellées par ce cataclysme humain. Nous avons déjà vécu ces situations dramatiques dans le passé lorsque nous avons accueilli cinq cent mille espagnols lors de la guerre d'Espagne en 1939, plus d'un million de rapatriés d'Afrique du Nord en 1962, cent vingt mille *boat people* en 1972 en provenance du Vietnam, du Cambodge et du Laos. Notre pays et les Français ont su faire face à leur devoir d'accueil, d'humanité et d'hospitalité au besoin en mobilisant des moyens exceptionnels.

Le CNLE perçoit très positivement l'engagement de recevoir vingt-quatre mille demandeurs d'asile supplémentaires, dont huit à dix mille enfants, en vingt-quatre mois, c'est-à-dire un millier par mois sur l'ensemble du territoire, soit environ dix par département. Notre pays, l'un des plus privilégiés du monde, est sûrement capable de faire une place à sa table à l'étranger en situation de détresse et de précarité.

Dans ce contexte, le CNLE :

- estime qu'une mobilisation de grande ampleur à court et à long terme est indispensable en s'appuyant sur la disponibilité spontanée à l'accueil que manifestent nombre de nos concitoyens.
- attend de l'État un message clair et chaleureux, un engagement matériel et financier, à la hauteur du défi que le pays doit assumer, en amplifiant sensiblement les décisions financières déjà prises dans le cadre de la réforme en cours du droit d'asile. L'hébergement relève de la responsabilité de l'État ; celui-ci doit donc accroître très rapidement les capacités d'accueil et assurer le quotidien des personnes en grande précarité et, d'une manière particulière, celles qui sont obligées de fuir leur pays pour sauver leur vie. A cet effet, il est nécessaire d'ouvrir rapidement de nouvelles places en Cada pour garantir l'hébergement et l'accompagnement de tous les demandeurs d'asile, comme le prévoit la loi adoptée par le parlement le 29 juillet dernier.
- souhaite que la solidarité de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion soit partagée entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble de la société civile. A ce titre, il invite les collectivités territoriales à s'engager très activement dans une mobilisation sur le terrain pour démultiplier, avec l'aide de la société civile, les capacités d'hébergement et de premier accompagnement. Si l'État est responsable en première ligne, les solidarités de proximité sont également incontournables désormais.
- estime aussi que cette solidarité doit être répartie de façon équitable entre tous les pays de l'Union européenne ;
- demande à l'Union européenne de revoir complètement la règle du système d'asile et de suspendre bien entendu l'application du règlement de Dublin qui ne permet pas de demander l'asile dans un autre pays que celui dans lequel le réfugié est arrivé. De même, le CNLE pense que la France et l'Union européenne doivent renégocier avec le Royaume-Uni les règles d'entrée sur le territoire britannique et, en particulier, la situation des milliers de réfugiés qui depuis de nombreuses années vivent de façon misérable dans la « jungle » ou dans des camps à Calais ;
- incite l'Union européenne à ouvrir des voies d'accès légales et sûres pour les demandeurs d'asile qui se trouvent dans des pays tiers et qui souhaiteraient rejoindre l'Europe sans risquer leur vie et sans avoir recours à des passeurs. La délivrance de visas s'impose notamment pour le regroupement familial et la sécurisation des personnes. Ce droit au séjour doit être prolongé par des mesures permettant leur intégration, au premier chef desquelles le droit au travail et l'accompagnement vers la citoyenneté.

Le CNLE comprend la multiplicité croissante des causes de départ et la nécessité de distinguer l'asile politique de l'exil économique. Mais il nous faut rester vigilant et ne pas prendre prétexte des impératifs de l'asile pour exclure toute autre possibilité d'accéder légalement au séjour dans notre pays. Il convient en particulier de traiter avec humanité et clarté la situation des personnes qui ne peuvent ni prétendre à l'asile, ni être renvoyées dans un pays d'origine. Simultanément, nous devons faire plus pour tous les publics plongés dans la grande pauvreté et ne pas mettre en concurrence les personnes en situation de précarité installées sur notre territoire avec les nouveaux arrivants.

La seule conduite à tenir est celle fondée sur l'accueil et le respect des droits fondamentaux.